

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 150

17 janvier 2014

## **SOMMAIRE**

"2ID S.A. (investissement International &		Maja S.à r.l	7200
Développement)"	7199	Malibaro, SA SPF	7200
4 Life Anti-Aging Center Sarl	7199	Mapa1 Holding S.à r.l	7200
Argenta Life Luxembourg S.A	7199	NBIM Louis S.à r.l	7160
Atelier Kléiblat	7195	NBIM LS 5 S.à r.l	7154
Carrosserie Theves S.à r.l	7171	Pfizer Asiapac Holdings Sarl	7190
CNA Corporation S.A	7185	Polilux Holdings S.à r.l	7167
Consulting and Recruitment Services Lu-		RCB BANK LTD, Luxembourg branch	7165
xembourg	7171	Reality S.A	7188
Creative Quantum Glass S.à r.l	7170	Reifen International S.A	7199
DEVCAP Holdings S.à r.l	7187	Société Générale Investissements Energie	
Dickes Luc S.à r.l	7186	Alternative S.A	7188
Djoser S.A	7185	Sofilb S.à r.l	7172
Ecore Luxembourg S.A	7186	Sry Investments S.à r.l	7172
E-Deal	7187	Sud Distribution S.à r.l	7188
EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l	7173	Synthèses Appliquées S.à r.l	7172
Faune Holding S.A	7189	Technique Dentaire Luxembourgeoise	7172
F.E.L	7200	Tzigane S.A. SPF	7191
Fineura Holding S.A	7187	VALARTIS FUNDS (Lux. I)	7198
Holdun S.A	7158	Vanity s.àr.l	7198
Homare International Real Estate S.à r.l.		Vibe Security S.A	7172
•••••	7188	Vip Domotec Group S.A	7198
KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED		VP Consult S.à r.l	7198
S.àr.l.	7171	VSN International S.à r.l	7187
KANDAHAR (Springfield) S.à r.l	7171	Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l	7198
LR Logistic S.à r.l	7185	•	
Magenda-J S.A	7190		



## NBIM LS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 161.454.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

In front of Maître Francis Kesseler, notary, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBIM Louis S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 43,823,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.745 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mr. Guillaume Maurin, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed ne varietur by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM LS 5 S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.454, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg on 7 June 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 1975 dated 26 August 2011 (the "Company" and together with the Sole Shareholder, the "Merging Companies").
- II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
- III.- It is intended to merge the Company into the Sole Shareholder whereby the Company, as absorbed company, shall cease to exist and its entire assets and liabilities shall be transferred to the Sole Shareholder (the "Merger").
- IV.- That the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") regarding mergers have been fulfilled with as follows:
- Publication on 13 November 2013 of the common draft terms of merger in the Memorial number 2839, corresponding to a period of at least one month before the date of the general meetings of shareholders of the Merging Companies convened to decide on the common draft terms of merger;
- Waiver by the shareholders of each of the Merging Companies of their right to receive from their respective managing bodies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the common draft terms of merger;
- Waiver by the shareholders of each of the Merging Companies of their right to have an examination of the common draft terms of merger by an independent expert ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the respective management bodies of each of the Merging Companies and subsequent drawing up of a written report for each of the Merging Companies by an expert;
- Waiver by the shareholders of each of the Merging Companies of their right to examine the interim financial statements concerning each of the Merging Companies; and
- Deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of each of the Merging Companies at least one month before the date of the general meetings of shareholders of the Merging Companies convened to decide on the common draft terms of merger.
  - V.- That the agenda ("Agenda") of the meeting is the following:
  - 1. Waiving of convening notice;
- 2. Acknowledgement in connection with the merger by absorption of the Company by NBIM Louis S.a r.l., of the draft common terms of merger;
- 3. Approval of the merger by absorption of the Company by NBIM Louis S.a r.l. and of the dissolution without liquidation of the Company by operation of the merger;
- 4. Approval of the granting of a full discharge to the managers of the Company in connection with resolution 3. above; and
  - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declared the following:



#### First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the Agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the Agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the Sole Shareholder to carefully examine each document.

#### Second resolution:

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the common draft terms of merger relating to the Merger. The Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Sole Shareholder.

## MERGER PROJECT

The Sole Shareholder notes that the boards of managers of (i) the Company, (ii) NBIM LS 1 S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.453, (iii) NBIM LS 2 S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.451, (iv) NBIM LS 3 S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.455, (v) NBIM LS 4 S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.452 and (vi) NBIM LS 6 S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.456, as absorbed companies, and the board of managers of the Sole Shareholder, as absorbing company, entered into the common draft terms of merger (the "Merger Project"), under private seal, on 7 November 2013.

The Sole Shareholder further notes that the Merger Project was published in the Mémorial number 2839 dated 13 November 2013.

## Explanatory report of the merging companies

The Sole Shareholder notes that, in accordance with Article 265 (3) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies have unanimously decided to waive their right to receive from their respective managing bodies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project.

## Independent expert report

The Sole Shareholder notes that, in accordance with Article 266 (5) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies have unanimously decided to waive their right to have the Merger Project examined by an independent expert and the subsequent expert report.

## Interim financial statements

The Sole Shareholder notes that, in accordance with Article 267 (1) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies have unanimously decided to waive their right to examine the interim financial statements concerning each of the Merging Companies.

## **Public documentation**

In accordance with Article 267 of the Law, as amended, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the shareholders of each of the Merging Companies at the registered office of each of the Merging Companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger, as described in the Merger Project and published in the Mémorial number 2839 dated 13 November 2013, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves and the subsequent dissolution without liquidation of the Company by operation of the Merger.

From a legal standpoint, the Merger will become effective (i) between the Merging Companies as from the last date of the concordant extraordinary general meetings of shareholders of each of the Merging Companies approving the Merger and (ii) vis-à-vis third parties as from the publication with the Mémorial of the minutes of the extraordinary general meetings of shareholders of each of the Merging Companies approving the Merger.



#### Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates and until the date hereof.

#### Declaration

The undersigned notary states, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, having verified and certified the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities incumbent upon the Company and (ii) of the Joint Merger Proposal.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

NBIM Louis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 43.823.000 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.745 (l'"Associé Unique").

ici dûment représentée par M. Guillaume Maurin, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'associé unique de "NBIM LS 5 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.454, constituée par un acte dressé par Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, le 7 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 1975 le 26 août 2011 (la "Société", et ensemble avec l'Associé Unique, les "Sociétés Fusionnantes").
- II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
- III.- Il est envisagé de fusionner la Société dans l'Associé Unique, par laquelle la Société, en tant que société absorbée, cessera d'exister et la totalité de ses actifs et passifs sera transférée à l'Associé Unique (la "Fusion").
- IV.- Que les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") relatives aux fusions ont été respectées comme suit:
- Publication le 13 novembre 2013 du projet commun de fusion au Mémorial numéro 2839, correspondant à une période d'au moins un mois avant la date des assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion;
- Renonciation par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes à leur droit de recevoir de leurs conseils de gérance respectifs un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion;
- Renonciation par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes à leur droit à l'examen du projet commun de fusion par un réviseur d'entreprises agréé désigné par les conseils de gérance respectifs de chacune des Sociétés Fusionnantes et à l'élaboration ultérieure d'un rapport écrit pour chacune des Sociétés Fusionnantes par un expert;
- Renonciation par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes à leur droit d'examiner les états comptables intérimaires relatifs à chacune des Sociétés Fusionnantes; et
- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date des assemblées générales des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion.
  - V.- Que l'ordre du jour (l'"Ordre du Jour") de l'assemblée est le suivant:



- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Reconnaissance, en relation avec la fusion par absorption de la Société par NBIM Louis S.à r.l., du projet commun de fusion;
- 3. Approbation de la fusion par absorption de la Société par NBIM Louis S.à r.l. et de la dissolution sans liquidation de la Société par effet de la fusion;
- 4. Approbation de l'octroi d'une décharge totale aux gérants de la Société eu égard à la résolution 3. susmentionnée; et
  - 5. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a déclaré ce qui suit:

#### Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable afférent à la présente assemblée. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'Ordre du Jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'Ordre du Jour. Il est en outre décidé que toute la documentation présentée à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### Seconde résolution:

L'Associé Unique déclare avoir connaissance du projet commun de fusion relatif à la Fusion.

La Fusion sera mise en œuvre par l'apport de l'ensemble des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exception ni réserves, à l'Associé Unique.

## PROJET DE FUSION

L'Associé Unique note que les conseils de gérance de (i) la Société, (ii) NBIM LS 1 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.453, (iii) NBIM LS 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.451, (iv) NBIM LS 3 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.455, (v) NBIM LS 4 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.452 et (vi) NBIM LS 6 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.456, en tant que sociétés absorbées, et le conseil de gérance de l'Associé Unique, en tant que Société Absorbante, ont conclu un projet commun de fusion (le "Projet de Fusion"), sous seing privé, en date du 7 novembre 2013.

L'Associé Unique note ensuite que le Projet de Fusion a été publié au Mémorial numéro 2839 en date du 13 novembre 2013.

## Rapport explicatif des Sociétés Fusionnantes

L'Associé Unique note que, conformément à l'Article 265 (3) de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont unanimement décidé de renoncer à leur droit de recevoir de leurs conseils de gérance respectifs un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion.

## Rapport d'expert indépendant

L'Associé Unique note que, conformément à l'Article 266 (5) de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont unanimement décidé de renoncer à leur droit de faire examiner le Projet de Fusion par un expert indépendant et au rapport écrit subséquent de l'expert.

#### Etats comptables intérimaires

L'Associé Unique note que, conformément à l'Article 267 (1) de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont unanimement décidé de renoncer à leur droit d'examiner les états comptables intérimaires de chacune des Sociétés Fusionnantes.



## Documentation mise à disposition

Conformément à l'article 267 de la Loi telle que modifiée, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

## Troisième résolution:

l'Associé Unique décide d'approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion publié au Mémorial numéro 2839 en date du 13 novembre 2013, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves, et la dissolution subséquente sans liquidation de la Société par l'effet de la Fusion.

D'un point de vue légal, la Fusion prendra effet (i) entre les Sociétés Fusionnantes à compter de la dernière date des assemblées générales extraordinaires concordantes des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion et (ii) vis-à-vis des tiers à compter de la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion.

## Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date qu'en tête des présentes.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant atteste conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, avoir vérifié et certifié l'existence et la validité (i) des actes juridiques et des formalités incombant à la Société et (ii) du Projet Commun de Fusion.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Maurin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

## POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014005538/249.

(140006299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

## Holdun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 55.565.

L'an deux mil treize, le trente décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HOLDUN S.A.»

établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 59 rue des Aubépines,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.565,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 506 du 8 octobre 1996, page 24.267.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE,

Le président désigne comme secrétaire Madame Alicia PALM,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.



- II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présent assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Modification de l'objet social et par conséquent modification de l'article 4 des statuts;
- 3. Changement de l'article 6 des statuts
- 4. Changement de l'article 10 des statuts
- 5. Révocation de tous les administrateurs et administrateur-délégué actuellement en fonction
- 6. Constatation de l'existence d'un actionnaire unique et nomination d'un administrateur unique à compter de ce jour pour une durée de six ans
  - 7. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide avec effet rétroactif au 28 novembre 2013 de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers, respectivement souscrire des hypothèques, crédits, prêts aux fins de financer des opérations immobilières, pour son propre compte.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

## Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier avec effet rétroactif au 28 novembre 2013 l'article 6 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.»

## Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier avec effet rétroactif au 28 novembre 2013 l'article 10 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:



« **Art. 10.** La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul administrateur, sinon par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

## Cinquième résolution

L'assemblée générale prend la décision de révoquer avec effet rétroactif au 28 novembre 2013 tous les administrateurs et administrateur-délégué de leur fonction avec effet au jour des présentes. Décharge leur est accordée pour leurs missions effectuées à compter du jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

#### Septième résolution

L'assemblée générale constate qu'il existe actuellement qu'un seul actionnaire et dès lors prend à l'unanimité des voix la décision de nommer pour une durée de six ans avec effet rétroactif au 28 novembre 2013 à la fonction d'administrateur unique Madame Marlène ABONDANCE, né le 07 août 1939 à Strasbourg (France), demeurant à L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

La société sera valablement engagée à l'égard des tiers, et ce en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

## Déclaration en matière de blanchiment

L'actionnaire / comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300,-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. LEGLISE, A. PALM, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/566. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006085/110.

(140005982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

## NBIM Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 42.823.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 160.745.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

In front of Maître Francis Kesseler, notary, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

## There appeared:

NBIM S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 8,248,402 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.744 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mr. Guillaume Maurin, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed ne varietur by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.



The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM Louis S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 42,823,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.745, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 4 May 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 1696 dated 27 July 2011 (the "Company").
- II.- That the 42,823,000 (forty-two million eight hundred twenty-three thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III.- That it is intended to merge the six subsidiaries of the Company, being:
- NBIM LS 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.453 ("LS 1"),
- NBIM LS 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.451 ("LS 2"),
- NBIM LS 3 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.455 ("LS 3"),
- NBIM LS 4 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.452 ("LS 4"),
- NBIM LS 5 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.454 ("LS 5"),
- NBIM LS 6 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.456 ("LS 6" together with LS 1, LS 2, LS 3, LS 4 and LS 5, the "Absorbed Companies" and together with the Company, the "Merging Companies"),

into the Company whereby each of the Absorbed Companies shall cease to exist and their entire assets and liabilities shall be transferred to the Company, as absorbing company (the "Merger").

- IV.- That the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") regarding mergers have been fulfilled with as follows:
- Publication on 13 November 2013 of the common draft terms of merger in the Mémorial number 2839, corresponding to a period of at least one month before the date of the general meetings of shareholders of the Merging Companies convened to decide on the common draft terms of merger;
- Waiver by the shareholders of each of the Merging Companies of their right to receive from their respective managing bodies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the common draft terms of merger;
- Waiver by the shareholders of each of the Merging Companies of their right to have an examination of the common draft terms of merger by an independent expert ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the respective management bodies of each of the Merging Companies and subsequent drawing up of a written report for each of the Merging Companies by an expert;
- Waiver by the shareholders of each of the Merging Companies of their right to examine the interim financial statements concerning each of the Merging Companies; and
- Deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of each of the Merging Companies at least one month before the date of the general meetings of shareholders of the Merging Companies convened to decide on the common draft terms of merger.
  - V.- That the agenda (the "Agenda") of the meeting is the following:
  - 1. Waiving of convening notice;
- 2. Acknowledgment, in connection with the merger by absorption of NBIMLS 1 S.à r.l., NBIM LS 2 S.à r.l., NBIM LS 3 S.à r.l., NBIM LS 4 S.à r.l., NBIM LS 5 S.à r.l. and NBIM LS 6 S.à r.l. by the Company, of the draft common terms of merger;
- 3. Approval of the merger by absorption of NBIM LS 1 S.à r.l., NBIM LS 2 S.à r.l., NBIM LS 3 S.à r.l., NBIM LS 4 S.à r.l., NBIM LS 5 S.à r.l. and NBIM LS 6 S.à r.l. by the Company; and
  - 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declared the following:



#### First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the Agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the Agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the Sole Shareholder to carefully examine each document.

#### Second resolution:

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the common draft terms of merger relating to the Merger.

The Merger will be implemented by the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of each of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Company, as absorbing company.

#### MERGER PROJECT

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company, as absorbing company, and the board of managers of each of the Absorbed Companies, entered into the common draft terms of merger (the "Merger Project"), under private seal, on 7 November 2013.

The Sole Shareholder further notes that the Merger Project was published in the Mémorial number 2839 dated 13 November 2013.

## Explanatory report of the Merging Companies

The Sole Shareholder notes that, in accordance with Article 265 (3) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies have unanimously decided to waive their right to receive from their respective managing bodies a detailed written report explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project.

#### Independent expert report

The Sole Shareholder notes that, in accordance with Article 266 (5) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies have unanimously decided to waive their right to have the Merger Project examined by an independent expert and the subsequent expert report.

## Interim financial statements

The Sole Shareholder notes that, in accordance with Article 267 (1) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies have unanimously decided to waive their right to examine the interim financial statements concerning each of the Merging Companies.

#### **Public documentation**

In accordance with Article 267 of the Law, as amended, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the shareholders of each of the Merging Companies at the registered office of each of the Merging Companies.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

#### Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger, as described in the Merger Project and published in the Mémorial number 2839 dated 13 November 2013, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

From a legal standpoint, the Merger will become effective (i) between the Merging Companies as from the last date of the concordant extraordinary general meetings of shareholders of each of the Merging Companies approving the Merger and (ii) vis-à-vis third parties as from the publication with the Mémorial of the minutes of the extraordinary general meetings of shareholders of each of the Merging Companies approving the Merger.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.



## A comparu:

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 8.248.402 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744 (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par M. Guillaume Maurin, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'associé unique de "NBIM Louis S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 42.823.000 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.745, constituée par un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 4 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 1696 le 27 juillet 2011 (la "Société").
- II.- Que les 42.823.000 (quarante-deux millions huit cent vingt-trois mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
  - III.- Il est envisagé de fusionner les six filiales de la Société, étant:
- NBIM LS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.453 ("LS 1"),
- NBIM LS 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.451 ("LS 2"),
- NBIM LS 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.455 ("LS 3"),
- NBIM LS 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.452 ("LS 4"),
- NBIM LS 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.454 ("LS 5"),
- NBIM LS 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.456 ("LS 6", ensemble avec LS 1, LS 2, LS 3, LS 4 et LS 5, les "Sociétés Absorbées" et ensemble avec la Société, les "Sociétés Fusionnantes"),

dans la Société, selon laquelle les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et la totalité de leurs actifs et passifs sera transférée à la Société, en tant que société absorbante (la "Fusion").

- IV.- Que les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") relatives aux fusions ont été respectées comme suit:
- Publication le 13 novembre 2013 du projet commun de fusion au Mémorial numéro 2839, correspondant à une période d'au moins un mois avant la date des assemblées générales des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion;
- Renonciation par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes à leur droit de recevoir de leurs conseils de gérance respectifs un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion;
- Renonciation par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes à leur droit à l'examen du projet commun de fusion par un réviseur d'entreprises agréé désigné par les conseils de gérance respectifs de chacune des Sociétés Fusionnantes et à l'élaboration ultérieure d'un rapport écrit pour chacune des Sociétés Fusionnantes par un expert;
- Renonciation par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes à leur droit d'examiner les états comptables intérimaires relatifs à chacune des Sociétés Fusionnantes; et
- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date des assemblées générales des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion.
  - V.- Que l'ordre du jour (l'"Ordre du Jour") de l'assemblée est le suivant:
  - 1. Renonciation au droit de convocation préalable;



- 2. Reconnaissance, en relation avec la fusion par absorption de NBIM LS 1 S.à r.l., NBIM LS 2 S.à r.l., NBIM LS 3 S.à r.l., NBIM LS 4 S.à r.l., NBIM LS 5 S.à r.l. et NBIM LS 6 S.à r.l. par la Société, du projet commun de fusion;
- 3. Approbation de la Fusion par absorption de NBIM LS 1 S.à r.l., NBIM LS 2 S.à r.l., NBIM LS 3 S.à r.l., NBIM LS 4 S.à r.l., NBIM LS 5 S.à r.l. et NBIM LS 6 S.à r.l. par la Société; et

#### 4. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a déclaré ce qui suit:

#### Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable afférent à la présente assemblée. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'Ordre du Jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'Ordre du Jour. Il est en outre décidé que toute la documentation présentée à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### Seconde résolution

L'Associé Unique déclare avoir connaissance du projet commun de fusion relatif à la Fusion.

La Fusion sera mise en œuvre par le transfert de l'ensemble des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de chacune des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserves, à la Société, en tant que société absorbante.

#### PROIET DE FUSION

L'Associé Unique note que le conseil de gérance de la Société, en tant que société absorbante, et le conseil de gérance de chacune des Sociétés Absorbées ont conclu un projet commun de fusion (le "Projet de Fusion"), sous seing privé, en date du 7 novembre 2013.

L'Associé Unique note ensuite que le Projet de Fusion a été publié au Mémorial numéro 2839 en date du 13 novembre 2013.

## Rapport explicatif des Sociétés Fusionnantes

L'Associé Unique note que, conformément à l'Article 265 (3) de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont unanimement décidé de renoncer à leur droit de recevoir de leurs conseils de gérance respectifs un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion.

## Rapport d'expert indépendant

L'Associé Unique note que, conformément à l'Article 266 (5) de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont unanimement décidé de renoncer à leur droit de faire examiner le Projet de Fusion par un expert indépendant et au rapport écrit subséquent de l'expert.

## Etats comptables intérimaires

L'Associé Unique note que, conformément à l'Article 267 (1) de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont unanimement décidé de renoncer à leur droit d'examiner les états comptables intérimaires de chacune des Sociétés Fusionnantes.

## Documentation mise à disposition

Conformément à l'article 267 de la Loi telle que modifiée, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, la résolution suivante a été prise:

## Troisième résolution:

l'Associé Unique décide d'approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion publié au Mémorial numéro 2839 en date du 13 novembre 2013, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

D'un point de vue légal, la Fusion prendra effet (i) entre les Sociétés Fusionnantes à compter de la dernière date des assemblées générales extraordinaires concordantes des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion et (ii) vis-à-vis des tiers à compter de la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Maurin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014006234/242.

(140006285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

## RCB BANK LTD, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.342.

## **OUVERTURE DE SUCCURSALE**

#### Extrait

By resolutions taken on September 26, 2013 pursuant to the articles of association of the Company, the board of directors of RCB BANK LTD (form. Russian Commercial Bank (Cyprus) Limited), a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus and registered with the Cyprus Companies House under number C72376 (the Company) RESOLVED to open a branch of the Company in Luxembourg (the Branch).

The details of the Branch are described hereafter:

- 1 Branch name: RCB BANK LTD, Luxembourg branch
- 2 Branch address: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- 3 Branch purpose: The purpose of the Branch covers all activities of a credit institution and more particularly the activities of transactional banking services of international payments and transfers, accumulating of funding from international clients and granting of commercial loans, originated in cooperation with international divisions of VTB Group to RCB international clients.
- 4 Persons legally authorised to bind the Company vis-à-vis third parties and to represent it in court: The business of the Company is currently managed by seven directors as per the list below:
- Mr. Mikhail Kuzovlev, born on August 8, 1966 in Moscow, Russian Federation, professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus, appointed to the board on August 12, 2008;
- Mr. Vadim Levin, born on June 20, 1963 in St. Petersburg, Russian Federation, professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus, appointed to the board on July 7, 2009;
- Mr. Otar Marganiya, born on April 5, 1959 in Abkhazia, USSR, professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus, appointed to the board on July 7, 2009;
- Mr. Kirill Zimarin, born on January 16, 1971 in Moscow, Russian Federation professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus, appointed to the board on July 8, 2005;
- Mr. Sotirios Zackheos, born on January 24, 1950 in Nicosia, Republic of Cyprus, professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus, appointed to the board on October 15, 2007;
- Mr. Christoforos A. Pissarides, born on February 20, 1948 in Nicosia, Republic of Cyprus professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus, appointed to the board on December 29, 2010; and
- Mr. Panayiotis. Loizides, born on January 15, 1939 in Nicosia, republic of Cyprus, professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus, and appointed to the board on September 27, 2012.

The board of directors may, from time to time by power of attorney appoint any person to be their attorney for such purposes and with such powers, authorities and discretions and for such period as they may think fit.

As at the date of this publication, the following two directors of the Company, acting individually, have been delegated with the authority to act on behalf of the Company:

- Mr. Kirill Zimarin, professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus;
- Mr. Sotirios Zackheos, professionally residing at 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Cyprus.
- 5 Persons legally authorised to bind the Branch vis-à-vis third parties and represent it in court: The Branch will be bound in all circumstances by the sole signature of:
  - Mr Igor Bokov, born in Moscow, Russian Federation, on July 10, 1967, Senior Vice President; or
  - Mr Vladimir Zrazhewski, born in Moscow, Russian Federation on April 22, 1971, Deputy CEO of the Company.



Mr Igor Bokov and Mr Vladimir Zrazhewski are appointed as Luxembourg Branch managers as and from 1 st of January 2014 (appointments are subject to any relevant regulatory approvals) with all powers necessary to carry out the daily management of the Branch as per the relevant power of attorneys. Where required to do so, they will have the capacity to represent the Branch in court in Luxembourg.

This resolution is worded in English followed by a French translation. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

It is noted that this resolution will be published in all or in part in the Official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) in Luxembourg.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

Par résolutions prises en date du 26 septembre 2013 en conformité avec les statuts de la Société, le conseil d'administration de RCB BANK LTD (anc. Russian Commercial Bank (Cyprus) Limited), une société anonyme de droit chypriote ayant son siège social à Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre et immatriculée au Cyprus Companies House sous le numéro C72376 (la Société) DECIDA d'ouvrir une succursale de la Société au Luxembourg (la Succursale).

Les détails de cette Succursale sont décrits ci-après:

- 1 Nom de la Succursale: RCB BANK LTD, Luxembourg branch
- 2 Adresse de la Succursale: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- 3 Objet de la Succursale: L'objet de la Succursale couvre toutes les activités d'un établissement de crédit et plus particulièrement l'activité de services bancaires d'ordre transactionnel de paiements internationaux, de transferts et de réception de fonds de clients internationaux et d'octroie de prêts commerciaux générés en collaboration avec la division internationale du groupe VTB aux clients internationaux.
- 4 Personnes habilitées à engager la Société à l'égard des tiers et à la représenter en justice: La gestion de la Société est actuellement confiée aux sept administrateurs repris dans la liste ci-dessous:
- Mr. Mikhail Kuzovlev, né le 8 août 1966 à Moscou, Fédération Russe, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 12 août 2008;
- Mr. Vadim Levin, né le 20 juin 1963 à St Petersburg, Fédération Russe, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 7 juillet 2009;
- Mr. Otar Marganiya, né le 5 avril 1959 à Abkhazia, USSR, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 7 juillet 2009;
- Mr. Kirill Zimarin, né le 16 janvier 1971 à Moscou, Fédération Russe, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 8 juillet 2005;
- Mr. Sotirios Zackheos, né le 24 janvier 1950 en Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 15 octobre 2007;
- Mr. Christoforos A. Pissarides, né le 20 février 1948, en Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 29 décembre 2010; et
- Mr. Panayiotis Loizides, né le 15 janvier 1939 en Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 27 septembre 2012.

Les administrateurs peuvent à tout moment donner procuration à toute personne pour toute matière et avec tout pouvoir et pour toute durée qu'ils l'estiment nécessaire.

- A la date de cette publication, les deux administrateurs suivants se sont vu conférer l'autorité pour agir, chacun individuellement, au nom de la Société:
- Mr. Kirill Zimarin, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 8 juillet 2005;
- Mr. Sotirios Zackheos, demeurant professionnellement au 2, Amathuntos street, 3105, Limassol, Chypre, nommé à ces fonctions en date du 15 octobre 2007
- 5 Personnes habilitées à engager la Succursale à l'égard des tiers et à la représenter en justice: La Succursale sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de
  - Mr Igor Bokov, né à Moscou, Fédération Russe, le 10 Juillet 1967, Senior Vice-Président; ou
  - Mr Vladimir Zrazhewski, né à Moscou, Fédération Russe, le 22 Avril 1971, Directeur Général Délégué de la Société.

Mr Igor Bokov et Mr Vladimir Zrazhewski sont nommés représentants permanents de la Succursale à compter du 1 er janvier 2014 (nomination soumise à toutes approbations réglementaires préalables) avec tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer la gestion journalière de la Succursale en vertu de la délégation qui leur a été faite. Dans l'hypothèse où il leur serait demandé de le faire, ils ont la capacité de représenter la Succursale en justice au Luxembourg.

Cette résolution est rédigée en langue anglaise suivie d'une traduction en français. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Il est noté que cette résolution sera publiée en tout ou en partie dans la Gazette Officielle (le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) au Luxembourg.



#### Pour RCB BANK LTD

Référence de publication: 2014007124/104.

(140007591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

## Polilux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 176.347.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of January,

before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Polilux Holdings S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg registry of commerce and companies (R.C.S. Luxembourg) under file number B 176.347 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 22 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the Mémorial) on 30 May 2013 under number 1276. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have not been amended.

## THERE APPEARED:

Paola POLI, with address at via al Maggio, n° 6, CH-6926 Montagnola (Collina d'Oro), Switzerland (the Sole Share-holder),

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address in Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

- (i) the Sole Shareholder holds all of the shares in the Company;
- (ii) the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. presentation of the draft terms of the cross border merger providing for the absorption by the Company of its wholly-owned subsidiary (the Draft Terms of the Cross Border Merger), Poli Holdings B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in Breda, the Netherlands and having its office address at Rietlandpark 125, 1019 DT Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chambers of Commerce under file number 57653461 (the Company Ceasing to Exist and together with the Company, the Merging Companies or individually, a Merging Company);
- 2. acknowledgement that the documents required by articles 267 and 278 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, have been deposited at the Company's registered office for due inspection by the shareholders at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on the Draft Terms of the Cross Border Merger;
- 3. acknowledgement that (i) the requirements provided for under article 265 (1) and (2) of the Law in accordance with article 265 (3) of the Law; (ii) the requirements under article 266 (1) and (2) of the Law in accordance with article 266 (5) of the Law and (iii) the requirements under article 267 (1) of the Law and (iv) their right to inspect the documents mentioned in articles 265 (1) and (2) of the Law and article 267-1 (c) at the respective registered office of the Merging Companies at least one month before the date of the Sole Shareholder's resolutions deciding on the Draft Terms of the Cross Border Merger have been waived by the Sole Shareholder of the Company;
- 4. approval of the Draft Terms of the Cross Border Merger and the decision to carry out the merger by way of the absorption by the Company of the Company Ceasing To Exist;
- 5. acknowledgment that from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing to Exist will be treated as having being carried out on behalf of the Company as from 1 November 2013 and acknowledgment of the effective date of the merger between the parties and of the date of enforceability of the merger towards third parties;
- 6. granting of all powers to any member of the Company's board of managers and to any employee of or any lawyer at Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and
  - 7. miscellaneous.
  - (iii) that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:



#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the board of managers of the Company has presented to it the Draft Terms of the Cross Border Merger, published in the Mémorial, N° 2948 dated 22 November 2013 in accordance with article 262 of the law of August 15, 1915 on commercial companies (the Law) and providing for the absorption by the Company of the Company Ceasing to Exist.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the Draft Terms of the Cross Border Merger has been deposited at the Company's registered office, for due inspection by the shareholders at least one month before the date hereof, and a certificate attesting the deposit of said documents, duly signed by the board of managers of the Company, has been given to the notary.

## Third resolution

The Sole Shareholder further acknowledges that the sole shareholder of each Merging Company has waived (i) the requirements provided for under article 265 (1) and (2) of the Law in accordance with article 265 (3) of the Law; (ii) the requirements under article 266 (1) and (2) of the Law in accordance with article 266 (5) of the Law and (iii) the requirements under article 267 (1) of the Law and (iv) their right to inspect the documents mentioned in articles 265 (1) and (2) of the Law and article 267-1 (c) at the respective registered office of the Merging Companies at least one month before the date of the Sole Shareholder's resolutions deciding on the Draft Terms of the Cross Border Merger.

## Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to carry out the merger by way of the absorption of the Company Ceasing to Exist by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Draft Terms of the Cross Border Merger. The Sole Shareholder acknowledges (i) the dissolution without liquidation of the Company Ceasing to Exist as per the effective date by way of transfer at book value of all the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Company, all in accordance with the Draft Terms of the Cross Border Merger and (ii) the cancellation, as a consequence of the merger, of the shares held by the Company in the Company Ceasing to Exist.

## Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing to Exist will be treated as having being carried out on behalf of the Company as from 1 November 2013 (ii) that the merger takes effect between the Merging Companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the merger and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of the minutes of the general meetings of the Merging Companies' shareholders approving the merger.

## Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant all powers to any member of the Company's board of managers and to any employee of or any lawyer at Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

#### Declaration

The undersigned notary states, in accordance with the provisions of article 271 (2) of the Law, having verified and certified the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities incumbent upon the Company and (ii) of the Draft Terms of the Cross Border Merger.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Junglinster, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de janvier,

par-devant le soussigné, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Polilux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 176.347 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-



Duché de Luxembourg le 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) le 30 mai 2013 sous le numéro 1276. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

#### A COMPARU:

Paola POLI, ayant son adresse à via al Maggio, n° 6, CH-6926 Montagnola (Collina d'Oro), Suisse (l'Associé Unique), ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- (i) l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans la Société;
- (ii) l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. présentation du projet commun de fusion transfrontalière prévoyant l'absorption par la Société de sa filiale en propriété exclusive (le Projet Commun de Fusion Transfrontalière), Poli Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège officiel à Breda, Pays-Bas et ayant son adresse administrative à Rietlandpark 125, 1019 DT Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce des Chambres de Commerce sous le numéro 57653461 (la Société Absorbée et avec la Société, les Sociétés qui Fusionnent ou individuellement une Société qui Fusionne);
- 2. prise d'acte que les documents requis par les articles 267 et 278 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par les associés au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés de la Société statuant sur le Projet Commun de Fusion Transfrontalière;
- 3. prise d'acte que l'Associé Unique de la Société a renoncé (i) aux exigences prévues par l'article 265 (1) et (2) de la Loi conformément à l'article 265 (3) de la Loi; (ii) aux exigences prévues par l'article 266 (1) et (2) de la Loi conformément à l'article 266 (5) de la Loi et (iii) aux exigences prévues par l'article 267 (1) de la Loi et (iv) à leur droit à inspecter les documents mentionnés dans les articles 265 (1) et (2) de la Loi et l'article 267-1 (c) aux sièges sociaux respectifs des Sociétés qui Fusionnent au moins un mois avant la date des résolutions de l'Associé Unique statuant sur le Projet Commun de Fusion Transfrontalière;
- 4. approbation du Projet Commun de Fusion Transfrontalière et décision d'accomplir la fusion par voie d'absorption par la Société de la Société Absorbée;
- 5. prise d'acte que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été accomplies au nom de la Société à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2013 et prise d'acte de la date effective de la fusion entre les parties et de la date de force exécutoire de la fusion vis-à-vis des tiers;
- 6. octroi de tous les pouvoirs à chaque membre du conseil de gérance de la Société et à tout employé ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tous les documents et accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et
  - 7. divers.
  - (iii) que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le Projet Commun de Fusion Transfrontalière, publié au Mémorial, N°2948 daté du 22 novembre 2013 conformément à l'article 262 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi) et prévoyant l'absorption par la Société de la Société Absorbée.

## Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que le Projet Commun de Fusion Transfrontalière a été déposé au siège social de la Société, pour inspection par les associés au moins un moins avant la date des présentes, et un certificat attestant le dépôt desdits documents, dûment signé par le conseil de gérance de la Société, a été fourni au notaire.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte en outre que l'associé unique de chaque Société qui Fusionne a renoncé (i) aux exigences prévues par l'article 265 (1) et (2) de la Loi conformément à l'article 265 (3) de la Loi; (ii) aux exigences de l'article 266 (1) et (2) de la Loi conformément à l'article 266 (5) de la Loi et (iii) aux exigences prévues par l'article 267 (1) de la Loi et (iv) à leur droit à inspecter les documents mentionnés dans les articles 265 (1) et (2) de la Loi et l'article 267-1 (c) aux sièges sociaux respectifs des Sociétés qui Fusionnent au moins un mois avant la date des résolutions de l'Associé Unique statuant sur le Projet Commun de Fusion Transfrontalière.

## Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accomplir la fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet Commun de Fusion Transfrontalière. L'Associé Unique prend acte de



(i) la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à compter de la date effective par voie de transfert à la valeur comptable de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, le tout conformément au Projet Commun de Fusion Transfrontalière et (ii) l'annulation, en conséquence de la fusion, des parts sociales détenues par la Société dans la Société Absorbée.

## Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été accomplies au nom de la Société à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2013 (ii) que la fusion prend effet entre les Sociétés qui Fusionnent à la date concordante des assemblées générales des associés des Sociétés qui Fusionnent approuvant la fusion et est opposable aux tiers après la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales des associés des Sociétés qui Fusionnent approuvant la fusion.

#### Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder tous les pouvoirs à chaque membre du conseil de gérance de la Société et à tout employé ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tous les documents et accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifié l'existence et la validité (i) des actes juridiques et des formalités incombant à la Société et (ii) du Projet Commun de Fusion Transfrontalière.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, le texte anglais prévaut.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 10 janvier 2014. Relation: ECH/2014/95. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007851/192.

(140008312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

## Creative Quantum Glass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7597 Reckange, 12, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 177.099.

## Constatation de cession de parts sociales

Suite aux conventions de cession de parts sociales sous seing privé, signées par le cédant et les cessionnaires en date du 06/05/2013 et du 29/10/2013 et acceptées par le gérant au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «CREATIVE QUANTUM GLASS S.à r.l.» est désormais réparti comme suit:

«CONSOLTRADE S.A.» avec siege social a L-1941 Luxembourg, 171, Route de Longwy et inscrite	
auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109 390	33
«TuliMAA Sàrl» avec siège social à L-7597 Reckange. 12, rue Hiel et inscrite auprès du Registre de	
Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92 008	33
Monsieur Renaud TROUVE, né le 23/06/1954 à Ham (F) et demeurant à 15 rue Léon Weirich,	
L-4348, Esch sur Alzette	17
«SERENDI LIMITED» avec siège social à (T19 4RH Folkstone (United Kingdom), 22 Base point et	
inscrite auprès du Registre de Commerce UK sous le numéro d'entreprise 7685098	16
Monsieur Xavier PACE, né le 05/04/1985 à Noisy-le-Grand (F) et demeurant à F-57050	
Longeville les Metz 13 Rue du Général de Gaulle	1
Total: cent parts sociales	100



Reckange, le 19 décembre 2013. Pour extrait sincère et conforme Signature

Les associés

Référence de publication: 2013178647/26.

(130217878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

## Carrosserie Theves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.048.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

L – 9834 HOLZTHUM 1 rue Principale

à l'adresse suivante:

L – 9834 HOLZTHUM 1a rue Principale

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013178605/14.

(130218489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

## Consulting and Recruitment Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 74.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013178642/11.

(130218587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

# KANDAHAR (Luxembourg) N°1 LIMITED S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

M. Gérald Stevens

Mandataire

Référence de publication: 2013178898/12.

(130218471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

## KANDAHAR (Springfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 décembre 2013. M. Gérald Stevens Mandataire

Référence de publication: 2013178899/12.

(130218468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

## Vibe Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 174.830.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2013

- L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée LUCOS CONSULTING S.à r.l. de son mandat de commissaire.
  - Est nommé commissaire, à partir de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013:
  - \* AUDIEX S.A. inscrite au RCS sous le numéro B 65 469, sise au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2017

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177382/16.

(130216026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

## Sofilb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177296/9.

(130216529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

## Sry Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177304/9.

(130216105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

## Synthèses Appliquées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.316.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20/12/2013.

Référence de publication: 2013180461/10.

(130219323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

## Technique Dentaire Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 40.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 19/12/2013.

Référence de publication: 2013180462/10.

(130219522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

## EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 277.698.538,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 168.467.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October,

before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.467 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed ofMaitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on April 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1603 on June 26, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on August 22, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### THERE APPEARED:

- 1. The Energy & Minerals Group Fund II, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4788643;
- 2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4985797;
- 3. EMG Fund II Offshore Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4942931;
- 4. Jaap Meijer, born September 24,1965 in Laren, the Netherlands, with address at 6, Op der Dresch, Bridel, L-8127, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 5. Adams Street 2010 Direct Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4767471;
- 6. Adams Street 2011 Direct Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4914794;
- 7. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4527938;
- 8. Adams Street 2012 US Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084600;
- 9. Adams Street 2008 Direct Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4474856;
- 10. Adams Street 2009 Direct Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4636706;
- 11. John T. Raymond, born on August 15,1970 in Norwalk, Connecticut, United States of America, with address at 3006 Locke Lane, Houston, Texas 77019, United States of America;
- 12. John G. Calvert, born on November 17,1964 in Chinchilla, Australia, with address at 6107 Desco Drive, Dallas, Texas 75225, United States of America;
- 13. Stuart F. Feiner, born on August 19, 1948 in New York City, New York, United States of America, with address at 160 Riverside Boulevard, Apartment 4S, New York, New York 10069, United States of America;
- 14. Jeff Ball, born on November 15,1974 in Clifton Springs, New York, United States of America, with address at 3317 Rice Boulevard, Houston, Texas 77005, United States of America;



- 15. MCP Baffin Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.186 and having a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-);
- 16. The Richmond Fund, Ltd, a limited partnership organized under the laws of the State of Virginia, having its registered office at 6802 Paragon Place, Suite 205, Richmond, Virginia 23230, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Virginia under file number L019709-7;
- 17. Elk Mountain, Ltd, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 100 Waugh Drive, Suite 400, Houston, Texas 77007, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Texas under file number 00133974-10;
- 18. TMRP II Baffin Co-Investment, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2001 Kirby Drive, Suite 1313, Houston, Texas 77019, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Texas under file number 801524496;
- 19. LRMRFOF LLC, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4763024;
- 20. EMG Baffin CI, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5136696; and
- 21. Hanover Investments (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.723;

all here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of twenty-one (21) powers of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that they are the current shareholders of the Company (the Shareholders);
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

## Agenda

- 1 Waiver of the convening notices;
- 2 Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty million three hundred fourteen thousand ninety-six United States Dollars (USD 30,314,096) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred forty-seven million three hundred eighty-four thousand four hundred forty-two United States Dollars (USD 247,384,442), to two hundred seventy-seven million six hundred ninety-eight thousand five hundred thirty-eight United States Dollars (USD 277,698,538) by way of the issuance of six million sixty-two thousand eight hundred nineteen (6,062,819) Class A Shares, six million sixty-two thousand eight hundred nineteen (6,062,819) Class B Shares, six million sixty-two thousand eight hundred nineteen (6,062,819) Class D Shares and six million sixty-two thousand eight hundred twenty (6,062,820) Class E Shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;
  - 3 Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2, above by a contribution in cash;
- 4 Amendment to article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2. above; and
  - 5 Miscellaneous.
  - $III. \ Then \ the \ Shareholders, \ after \ deliberation, \ unanimously \ have \ taken \ the \ following \ resolutions:$

## First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, as they consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of thirty million three hundred fourteen thousand ninety-six United States Dollars (USD 30,314,096) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred forty-seven million three hundred eighty-four thousand four hundred forty-two United States Dollars (USD 247,384,442), to two hundred seventy-seven million six hundred ninety-eight thousand five



hundred thirty-eight United States Dollars (USD 277,698,538) by way of the issuance of six million sixty-two thousand eight hundred nineteen (6,062,819) Class A Shares, six million sixty-two thousand eight hundred nineteen (6,062,819) Class B Shares, six million sixty-two thousand eight hundred nineteen (6,062,819) Class C Shares, six million sixty-two thousand eight hundred nineteen (6,062,819) Class D Shares and six million sixty-two thousand eight hundred twenty (6,062,820) Class E Shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form.

## Third resolution

The Shareholders RESOLVE to approve and accept the following subscriptions and payments for the newly issued shares as set out below:

#### Intervention - Subscription - Payment

- 1. The Energy & Minerals Group Fund II, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
  - (i) Three million one hundred ten thousand one hundred sixty-one (3,110,161) Class A Shares;
  - (ii) Three million one hundred ten thousand one hundred sixty (3,110,160) Class B Shares;
  - (iii) Three million one hundred ten thousand one hundred sixty (3,110,160) Class C Shares;
  - (iv) Three million one hundred ten thousand one hundred sixty (3,110,160) Class D Shares; and
  - (v) Three million one hundred ten thousand one hundred sixty (3,110,160) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of fifteen million five hundred fifty thousand eight hundred one United States Dollars (USD 15,550,801), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
  - (i) Five hundred sixty-two thousand sixty-five (562,065) Class A Shares;
  - (ii) Five hundred sixty-two thousand sixty-six (562,066) Class B Shares;
  - (iii) Five hundred sixty-two thousand sixty-six (562,066) Class C Shares;
  - (iv) Five hundred sixty-two thousand sixty-five (562,065) Class D Shares; and
  - (v) Five hundred sixty-two thousand sixty-five (562,065) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of two million eight hundred ten thousand three hundred twenty-seven United States Dollars (USD 2,810,327), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 3. EMG Fund II Offshore Holdings, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Five hundred forty-six thousand five hundred fifty-two (546,552) Class A Shares;
- (ii) Five hundred forty-six thousand five hundred fifty-two (546,552) Class B Shares;
- (iii) Five hundred forty-six thousand five hundred fifty-two (546,552) Class C Shares;
- (iv) Five hundred forty-six thousand five hundred fifty-three (546,553) Class D Shares; and
- (v) Five hundred forty-six thousand five hundred fifty-two (546,552) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of two million seven hundred thirty-two thousand seven hundred sixty-one United States Dollars (USD 2,732,761), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 4. Jaap Meijer, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Seven thousand six hundred seventy-two (7,672) Class A Shares;
- (ii) Seven thousand six hundred seventy-two (7,672) Class B Shares;
- (iii) Seven thousand six hundred seventy-three (7,673) Class C Shares;
- (iv) Seven thousand six hundred seventy-three (7,673) Class D Shares; and
- (v) Seven thousand six hundred seventy-three (7,673) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of thirty-eight thousand three hundred sixty-three United States Dollars (USD 38,363), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 5. Adams Street 2010 Direct Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Twelve thousand three hundred thirty-three (12,333) Class A Shares;
- (ii) Twelve thousand three hundred thirty-three (12,333) Class B Shares;
- (iii) Twelve thousand three hundred thirty-two (12,332) Class C Shares;
- (iv) Twelve thousand three hundred thirty-three (12,333) Class D Shares; and
- (v) Twelve thousand three hundred thirty-three (12,333) Class E Shares,



having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of sixty-one thousand six hundred sixty-four United States Dollars (USD 61,664), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 6. Adams Street 2011 Direct Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Nine thousand nine hundred eight (9,908) Class A Shares;
- (ii) Nine thousand nine hundred eight (9,908) Class B Shares;
- (iii) Nine thousand nine hundred eight (9,908) Class C Shares;
- (iv) Nine thousand nine hundred nine (9,909) Class D Shares; and
- (v) Nine thousand nine hundred eight (9,908) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of forty-nine thousand five hundred forty-one United States Dollars (USD 49,541), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 7. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
  - (i) Two hundred one thousand twenty-one (201,021) Class A Shares;
  - (ii) Two hundred one thousand twenty-one (201,021) Class B Shares;
  - (iii) Two hundred one thousand twenty-one (201,021) Class C Shares;
  - (iv) Two hundred one thousand twenty (201,020) Class D Shares; and
  - (v) Two hundred one thousand twenty (201,020) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million five thousand one hundred three United States Dollars (USD 1,005,103), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 8. Adams Street 2012 US Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Thirty-six thousand eight hundred twenty-eight (36,828) Class A Shares;
- (ii) Thirty-six thousand eight hundred twenty-eight (36,828) Class B Shares;
- (iii) Thirty-six thousand eight hundred twenty-eight (36,828) Class C Shares;
- (iv) Thirty-six thousand eight hundred twenty-eight (36,828) Class D Shares; and
- (v) Thirty-six thousand eight hundred twenty-nine (36,829) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one hundred eighty-four thousand one hundred forty-one United States Dollars (USD 184,141), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 9. Adams Street 2008 Direct Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Twenty-five thousand one hundred one (25,101) Class A Shares;
- (ii) Twenty-five thousand one hundred one (25,101) Class B Shares;
- (iii) Twenty-five thousand one hundred one (25,101) Class C Shares;
- (iv) Twenty-five thousand one hundred one (25,101) Class D Shares; and
- (v) Twenty-five thousand one hundred two (25,102) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one hundred twenty-five thousand five hundred six United States Dollars (USD 125,506), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 10. Adams Street 2009 Direct Fund, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Twenty-one thousand seven hundred eleven (21,711) Class A Shares;
- (ii) Twenty-one thousand seven hundred eleven (21,711) Class B Shares;
- (iii) Twenty-one thousand seven hundred eleven (21,711) Class C Shares;
- (iv) Twenty-one thousand seven hundred eleven (21,711) Class D Shares; and
- (v) Twenty-one thousand seven hundred ten (21,710) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one hundred eight thousand five hundred fifty-four United States Dollars (USD 108,554), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 11. John T. Raymond, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Two hundred twenty-one thousand two hundred thirty-two (221,232) Class A Shares;
- (ii) Two hundred twenty-one thousand two hundred thirty-two (221,232) Class B Shares;
- (iii) Two hundred twenty-one thousand two hundred thirty-three (221,233) Class C Shares;
- (iv) Two hundred twenty-one thousand two hundred thirty-two (221,232) Class D Shares; and
- (v) Two hundred twenty-one thousand two hundred thirty-three (221,233) Class E Shares



having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million one hundred six thousand one hundred sixty-two United States Dollars (USD 1,106,162), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 12. John G. Calvert, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Seven thousand six hundred sixty-one (7,661) Class A Shares;
- (ii) Seven thousand six hundred sixty-two (7,662) Class B Shares;
- (iii) Seven thousand six hundred sixty-one (7,661) Class C Shares;
- (iv) Seven thousand six hundred sixty-one (7,661) Class D Shares; and
- (v) Seven thousand six hundred sixty-one (7,661) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of thirty-eight thousand three hundred six United States Dollars (USD 38,306), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 13. Stuart F. Feiner, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Eight thousand three hundred forty (8,340) Class A Shares;
- (ii) Eight thousand three hundred thirty-nine (8,339) Class B Shares;
- (iii) Eight thousand three hundred thirty-nine (8,339) Class C Shares;
- (iv) Eight thousand three hundred forty (8,340) Class D Shares; and
- (v) Eight thousand three hundred forty (8,340) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of forty-one thousand six hundred ninety-eight United States Dollars (USD 41,698), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 14. Jeff Ball, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Eight thousand three hundred forty (8,340) Class A Shares;
- (ii) Eight thousand three hundred forty (8,340) Class B Shares;
- (iii) Eight thousand three hundred forty (8,340) Class C Shares;
- (iv) Eight thousand three hundred thirty-nine (8,339) Class D Shares; and
- (v) Eight thousand three hundred thirty-nine (8,339) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of forty-one thousand six hundred ninety-eight United States Dollars (USD 41,698), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 15. MCP Baffin Lux S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Seventy-six thousand seven hundred twenty-five (76,725) Class A Shares;
- (ii) Seventy-six thousand seven hundred twenty-five (76,725) Class B Shares;
- (iii) Seventy-six thousand seven hundred twenty-five (76,725) Class C Shares;
- (iv) Seventy-six thousand seven hundred twenty-six (76,726) Class D Shares; and
- (v) Seventy-six thousand seven hundred twenty-six (76,726) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of three hundred eighty-three thousand six hundred twenty-seven United States Dollars (USD 383,627), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 16. The Richmond Fund, Ltd, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Forty-one thousand six hundred ninety-eight (41,698) Class A Shares;
- (ii) Forty-one thousand six hundred ninety-eight (41,698) Class B Shares;
- (iii) Forty-one thousand six hundred ninety-eight (41,698) Class C Shares;
- (iv) Forty-one thousand six hundred ninety-seven (41,697) Class D Shares; and
- (v) Forty-one thousand six hundred ninety-seven (41,697) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of two hundred eight thousand four hundred eighty-eight United States Dollars (USD 208,488), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 17. Elk Mountain, Ltd, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Forty-six thousand thirty-five (46,035) Class A Shares;
- (ii) Forty-six thousand thirty-five (46,035) Class B Shares;
- (iii) Forty-six thousand thirty-five (46,035) Class C Shares;
- (iv) Forty-six thousand thirty-five (46,035) Class D Shares; and
- (v) Forty-six thousand thirty-six (46,036) Class E Shares,



having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of two hundred thirty thousand one hundred seventy-six United States Dollars (USD 230,176), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 18. TMRP II Baffin Co-Investment, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Thirty-nine thousand six hundred thirteen (39,613) Class A Shares;
- (ii) Thirty-nine thousand six hundred thirteen (39,613) Class B Shares;
- (iii) Thirty-nine thousand six hundred thirteen (39,613) Class C Shares;
- (iv) Thirty-nine thousand six hundred thirteen (39,613) Class D Shares; and
- (v) Thirty-nine thousand six hundred twelve (39,612) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one hundred ninety-eight thousand sixty-four United States Dollars (USD 198,064), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 19. LRMRFOF LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-one (166,791) Class A Shares;
- (ii) One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-one (166,791) Class B Shares;
- (iii) One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-one (166,791) Class C Shares;
- (iv) One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety (166,790) Class D Shares; and
- (v) One hundred sixty-six thousand seven hundred ninety (166,790) Class E Shares

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of eight hundred thirty-three thousand nine hundred fifty-three United States Dollars (USD 833,953), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 20. EMG Baffin CI, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
- (i) Five hundred twenty-nine thousand four hundred five (529,405) Class A Shares;
- (ii) Five hundred twenty-nine thousand four hundred five (529,405) Class B Shares;
- (iii) Five hundred twenty-nine thousand four hundred five (529,405) Class C Shares;
- (iv) Five hundred twenty-nine thousand four hundred six (529,406) Class D Shares; and
- (v) Five hundred twenty-nine thousand four hundred six (529,406) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of two million six hundred forty-seven thousand twenty-seven United States Dollars (USD 2,647,027), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- 21. Hanover Investments (Luxembourg) S.A., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
  - (i) Three hundred eighty-three thousand six hundred twenty-seven (383,627) Class A Shares;
  - (ii) Three hundred eighty-three thousand six hundred twenty-seven (383,627) Class B Shares;
  - (iii) Three hundred eighty-three thousand six hundred twenty-seven (383,627) Class C Shares;
  - (iv) Three hundred eighty-three thousand six hundred twenty-seven (383,627) Class D Shares; and
  - (v) Three hundred eighty-three thousand six hundred twenty-eight (383,628) Class E Shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million nine hundred eighteen thousand one hundred thirty-six United States Dollars (USD 1,918,136), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The above cash contributions in an aggregate amount of thirty million three hundred fourteen thousand ninety-six United States Dollars (USD 30,314,096) is forthwith at the free disposal of the Company.

## Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 2.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified above.

Article 2.1 shall henceforth read as follows:

" 2.1. Capital Structure. The capital of the Company is set at two hundred seventy-seven million six hundred ninety-eight thousand five hundred thirty-eight United States Dollars (USD 277,698,538) represented by fifty-five million five hundred thirty-nine thousand seven hundred eight (55,539,708) class A shares (the "Class A Shares"), fifty-five million five hundred thirty-nine thousand seven hundred eight (55,539,708) class B shares (the "Class B Shares"), fifty-five million five hundred thirty-nine thousand seven hundred seven (55,539,707) class C shares (the "Class C Shares"), fifty-five million five hundred thirty-nine thousand seven hundred seven (55,539,707) class D shares (the "Class D Shares") and fifty-five million five hundred thirty-nine thousand seven hundred eight (55,539,708) class E shares (the "Class E Shares" and all together referred to as the "Shares"), all in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each,



all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, she sign together with the notary the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre,

par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.467 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1603 le 26 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 août 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### **ONT COMPARU:**

- 1. The Energy & Minerals Group Fund II, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4788643;
- 2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4985797;
- 3. EMG Fund II Offshore Holdings, L.P., une société en a commandite régie par lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4942931.
- 4. Jaap Meijer, né le 24 septembre 1965 à Laren, les Pays-Bas, dont l'adresse se situe au 6, Op der Dresch, Bridel, L-8127, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 5. Adams Street 2010 Direct Fund, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4767471;
- 6. Adams Street 2011 Direct Fund, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4914794;
- 7. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4527938;
- 8. Adams Street 2012 US Fund, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 5084600;
- 9. Adams Street 2008 Direct Fund, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats- Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4474856;
- 10. Adams Street 2009 Direct Fund, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4636706;
- 11. John T. Raymond, né le 15 août 1970, à Norwalk, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 3006 Locke Lane, Houston, Texas 77019, Etats-Unis d'Amérique;



- 12. John G. Calvert, né le 17 novembre 1964, à Chinchilla, Australie, résidant au 6107 Desco Drive, Dallas, Texas 75225, Etats-Unis d'Amérique;
- 13. Stuart F. Feiner, né le 19 août 1948, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 160 Riverside Boulevard, Apartment 4S, New York, New York 10069, Etats-Unis d'Amérique;
- 14. Jeff Ball, né le 15 novembre 1974, à Clifton Springs, New York City, New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 3317 Rice Boulevard, Houston, Texas 77005, Etats-Unis d'Amérique;
- 15. MCP Baffin Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.186 et disposant d'un capital social de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-);
- 16. The Richmond Fund, Ltd, une société en commandite régie par les lois de l'Etat de Virginie, dont le siège social est établi au 6802 Paragon Place, Suite 205, Richmond, Virginie 23230, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Virginie sous le numéro L019709-7;
- 17. Elk Mountain, Ltd, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Texas, dont le siège social est établi au 100 Waugh Drive, Suite 400, Houston, Texas 77007, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Texas sous le numéro 00133974-10;
- 18. TMRP II Baffin Co-Investment, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Texas, dont le siège social est établi au 2001 Kirby Drive, Suite 1313, Houston, Texas 77019, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Texas sous le numéro 801524496;
- 19. LRMRFOF LLC, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4763024;
- 20. EMG Baffin CI, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5136696; et
- 21. Hanover Investments (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.723.

Tous ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu de vingt et une (21) procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour la formalité d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- I. qu'ils sont les actuels actionnaires de la Société (les Actionnaires);
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

## Agenda

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente millions trois cent quatorze mille quatre-vingt-seize dollars américains (USD 30.314.096) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante-deux dollars américains (USD 247.384.442), à deux cent soixante-dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 277.698.538) par l'émission de six millions soixante-deux mille huit cent dix-neuf (6,062,819) Actions de Classe A, six millions soixante-deux mille huit cent dix-neuf (6,062,819) Actions de Classe B, six millions soixante-deux mille huit cent dix-neuf (6,062,819) Actions de Classe D et six millions soixante-deux mille huit cent vingt (6,062,820) Actions de Classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;
- 3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire:
- 4. Modification de l'article 2.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus; et
  - 5. Divers.
  - III. Ainsi, les Actionnaires, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



#### Deuxième résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente millions trois cent quatorze mille quatre-vingt-seize dollars américains (USD 30.314.096) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante-deux dollars américains (USD 247.384.442), à deux cent soixante-dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 277.698.538) par l'émission de six millions soixante-deux mille huit cent dix-neuf (6,062,819) Actions de Classe A, six millions soixante-deux mille huit cent dix-neuf (6,062,819) Actions de Classe B, six millions soixante-deux mille huit cent dix-neuf (6,062,819) Actions de Classe D et six millions soixante-deux mille huit cent vingt (6,062,820) Actions de Classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

#### Troisième résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'approuver et acceptent les souscriptions suivantes et les paiements des actions nouvellement émises comme suit:

## Intervention - Souscription - Paiement

- 1. The Energy & Minerais Group Fund II, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) trois millions cent dix mille cent soixante-et-une (3.110.161) Actions de Classe A;
- (ii) trois millions cent dix mille cent soixante (3.110.160) Actions de Classe B;
- (iii) trois millions cent dix mille cent soixante (3.110.160) Actions de Classe C;
- (iv) trois millions cent dix mille cent soixante (3.110.160) Actions de Classe D; et
- (v) trois millions cent dix mille cent soixante (3.110.160) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quinze millions cinq cent cinquante mille huit cent-un dollars américains (USD 15.550.801), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 2. EMG Fund II Dutch Offshore Holdings, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) cinq cent soixante-deux mille soixante-cinq (562.065) Actions de Classe A;
- (ii) cinq cent soixante-deux mille soixante-six (562.066) Actions de Classe B;
- (iii) cinq cent soixante-deux mille soixante-six (562.066) Actions de Classe C;
- (iv) cinq cent soixante-deux mille soixante-cinq (562.065) Actions de Classe D; et
- (v) cinq cent soixante-deux mille soixante-cinq (562.065) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire de deux millions huit cent dix mille trois cent vingt-sept dollars américains (USD 2.810.327), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 3. EMG Fund II Offshore Holdings, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) cinq cent quarante-six mille cinq cent cinquante-deux (546.552) Actions de Classe A;
- (ii) cinq cent quarante-six mille cinq cent cinquante-deux (546.552) Actions de Classe B;
- (iii) cinq cent quarante-six mille cinq cent cinquante-deux (546.552) Actions de Classe C;
- (iv) cinq cent quarante-six mille cinq cent cinquante-trois (546.553) Actions de Classe D; et
- (v) cinq cent quarante-six mille cinq cent cinquante-deux (546.552) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire de deux millions sept cent trente-deux mille sept cent soixante-et-un dollars américains (USD 2.732.761), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 4. Jaap Meijer, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) sept mille six cent soixante-douze (7.672) Actions de Classe A;
- (ii) sept mille six cent soixante-douze (7.672) Actions de Classe B;
- (iii) sept mille six cent soixante-treize (7.673) Actions de Classe C;
- (iv) sept mille six cent soixante-treize (7.673) Actions de Classe D; et
- (v) sept mille six cent soixante-treize (7.673) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de trente-huit mille trois cent soixante-trois dollars américains (USD 38.363), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 5. Adams Street 2010 Direct Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) douze mille trois cent trente-trois (12.333) Actions de Classe A;
- (ii) douze mille trois cent trente-trois (12.333) Actions de Classe B;
- (iii) douze mille trois cent trente-deux (12.332) Actions de Classe C;



- (iv) douze mille trois cent trente-trois (12.333) Actions de Classe D; et
- (v) douze mille trois cent trente-trois (12.333) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de soixante-et-un mille six cent soixante-quatre dollars américains (USD 61.664), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 6. Adams Street 2011 Direct Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) neuf mille neuf cent huit (9.908) Actions de Classe A;
- (ii) neuf mille neuf cent huit (9.908) Actions de Classe B;
- (iii) neuf mille neuf cent huit (9.908) Actions de Classe C;
- (iv) neuf mille neuf cent neuf (9.909) Actions de Classe D; et
- (v) neuf mille neuf cent huit (9.908) Actions de Classe E.

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quarante-neuf mille cinq cent quarante-et-un dollars américains (USD 49.541), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 7. Adams Street Co-Investment Fund II, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) deux cent un mille vingt-et-une (201.021) Actions de Classe A;
- (ii) deux cent un mille vingt-et-une (201.021) Actions de Classe B;
- (iii) deux cent un mille vingt-et-une (201.021) Actions de Classe C;
- (iv) deux cent un mille vingt (201.020 Actions de Classe D; et
- (v) deux cent un mille vingt (201.020) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de un million cinq mille cent-trois dollars américains (USD 1.005.103), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 8. Adams Street 2012 US Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) trente-six mille huit cent vingt-huit (36.828) Actions de Classe A;
- (ii) trente-six mille huit cent vingt-huit (36.828) Actions de Classe B;
- (iii) trente-six mille huit cent vingt-huit (36.828) Actions de Classe C;
- (iv) trente-six mille huit cent vingt-huit (36.828) Actions de Classe D; et
- (v) trente-six mille huit cent vingt-neuf (36.829) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-et-un dollars américains (USD 184.141), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 9. Adams Street 2008 Direct Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) vingt-cinq mille et cent une (25.101) Actions de Classe A;
- (ii) vingt-cinq mille et cent une (25.101) Actions de Classe B;
- (iii) vingt-cinq mille et cent une (25.101) Actions de Classe C;
- (iv) vingt-cinq mille et cent une (25.101) Actions de Classe D; et
- (v) vingt-cinq mille et cent deux (25.102) Actions de Classe E.

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de cent vingt-cinq mille cinq cent six dollars américains (USD 125.506), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 10. Adams Street 2009 Direct Fund, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) vingt-et-un mille sept cent onze (21.711) Actions de Classe A;
- (ii) vingt-et-un mille sept cent onze (21.711) Actions de Classe B;
- (iii) vingt-et-un mille sept cent onze (21.711) Actions de Classe C;
- (iv) vingt-et-un mille sept cent onze (21.711) Actions de Classe D; et
- (v) vingt-et-un mille sept cent dix (21.710) Actions de Classe E.

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de cent huit mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains (USD 108.554), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 11. John T. Raymond, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) deux cent vingt-et-un mille deux cent trente-deux (221.232) Actions de Classe A;
- (ii) deux cent vingt-et-un mille deux cent trente-deux (221.232) Actions de Classe B;
- (iii) deux cent vingt-et-un mille deux cent trente-trois (221.233) Actions de Classe C;
- (iv) deux cent vingt-et-un mille deux cent trente-deux (221.232) Actions de Classe D; et



(v) deux cent vingt-et-un mille deux cent trente-trois (221.233) Actions de Classe E.

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de un million cent six mille cent soixante-deux dollars américains (USD 1.106.162), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 12. John G. Calvert, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) sept mille six cent soixante-et-une (7.661) Actions de Classe A;
- (ii) sept mille six cent soixante-deux (7.662) Actions de Classe B;
- (iii) sept mille six cent soixante-et-une (7.661) Actions de Classe C;
- (iv) sept mille six cent soixante-et-une (7.661) Actions de Classe D; et
- (v) sept mille six cent soixante-et-une (7.661) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de trente-huit mille trois cent six dollars américains (USD 38.306), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 13. Stuart F. Feiner, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) huit mille trois cent quarante (8.340) Actions de Classe A;
- (ii) huit mille trois cent trente-neuf (8.339) Actions de Classe B;
- (iii) huit mille trois cent trente-neuf (8.339) Actions de Classe C;
- (iv) huit mille trois cent quarante (8.340) Actions de Classe D; et
- (v) huit mille trois cent quarante (8.340) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 41.698), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 14. Jeff Ball, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) huit mille trois cent quarante (8.340) Actions de Classe A;
- (ii) huit mille trois cent quarante (8.340) Actions de Classe B;
- (iii) huit mille trois cent quarante (8.340) Actions de Classe C;
- (iv) huit mille trois cent trente-neuf (8.339) Actions de Classe D; et
- (v) huit mille trois cent trente-neuf (8.339) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 41.698), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 15. MCP Baffin Lux S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) soixante-seize mille sept cent vingt-cinq (76.725) Actions de Classe A;
- (ii) soixante-seize mille sept cent vingt-cinq (76.725) Actions de Classe B;
- (iii) soixante-seize mille sept cent vingt-cinq (76.725) Actions de Classe C;
- (iv) soixante-seize mille sept cent vingt-six (76.726) Actions de Classe D; et
- (v) soixante-seize mille sept cent vingt-six (76.726) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de trois cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-sept dollars américains (USD 383.627), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 16. The Richmond Fund, Ltd, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-huit (41.698) Actions de Classe A;
- (ii) quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-huit (41.698) Actions de Classe B;
- (iii) quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-huit (41.698) Actions de Classe C;
- (iv) quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-sept (41.697) Actions de Classe D; et
- (v) quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-sept (41.697) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de deux cent huit mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 208.488), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 17. Elk Mountain, Ltd, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) quarante-six mille trente-cinq (46.035) Actions de Classe A;
- (ii) quarante-six mille trente-cinq (46.035) Actions de Classe B;
- (iii) quarante-six mille trente-cinq (46.035) Actions de Classe C;
- (iv) quarante-six mille trente-cinq (46.035) Actions de Classe D; et
- (v) quarante-six mille trente-six (46.036) Actions de Classe E,



ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de deux cent trente mille cent soixante-seize dollars américains (USD 230.176), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 18. TMRP II Baffin Co-Investment, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) trente-neuf mille six cent treize (39.613) Actions de Classe A;
- (ii) trente-neuf mille six cent treize (39.613) Actions de Classe B;
- (iii) trente-neuf mille six cent treize (39.613) Actions de Classe C;
- (iv) trente-neuf mille six cent treize (39.613) Actions de Classe D; et
- (v) trente-neuf mille six cent douze (39.612) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-quatre dollars américains (USD 198.064), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 19. LRMRFOF LLC, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze (166.791) Actions de Classe A;
- (ii) cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze (166.791) Actions de Classe B;
- (iii) cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze (166.791) Actions de Classe C;
- (iv) cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix (166.790) Actions de Classe D; et
- (v) cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix (166.790) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de huit cent trente-trois mille neuf cent cinquante-trois dollars américains (USD 833.953), qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 20. EMG Baffin CI, L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) cinq cent vingt-neuf mille quatre cent cinq (529.405) Actions de Classe A;
- (ii) cinq cent vingt-neuf mille quatre cent cinq (529.405) Actions de Classe B;
- (iii) cinq cent vingt-neuf mille quatre cent cinq (529.405) Actions de Classe C;
- (iv) cinq cent vingt-neuf mille quatre cent six (529.406) Actions de Classe D; et
- (v) cinq cent vingt-neuf mille quatre cent six (529.406) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de deux millions six cent quarante-sept mille vingt-sept dollars américains (USD 2.647.027) qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

- 21. Hanover Investments (Luxembourg) S.A., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
- (i) trois cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-sept (383.627) Actions de Classe A;
- (ii) trois cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-sept (383.627) Actions de Classe B;
- (iii) trois cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-sept (383.627) Actions de Classe C;
- (iv) trois cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-sept (383.627) Actions de Classe D; et
- (v) trois cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-huit (383.628) Actions de Classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de un million neuf cent dix-huit mille cent trente-six dollars américains (USD 1.918.136) qui sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

Les apports en numéraire ci-dessus d'un montant total de trente millions trois cent quatorze mille quatre-vingt-seize dollars américains (USD 30.314.096) sont immédiatement à la libre disposition de la Société.

#### Quatrième résolution

Les Actionnaires DECIDENT de modifier l'article 2.1 des Statuts, afin de refléter l'augmentation de capital social mentionné ci-dessus.

L'article 2.1 aura désormais la teneur suivante:

" 2.1. Structure financière. Le capital de la Société est fixé à deux cent soixante-dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 277.698.538) représenté par cinquante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille sept cent huit (55.539.708) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), cinquante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille sept cent huit (55.539.708) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), cinquante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille sept cent sept (55.539.707) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), cinquante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille sept cent sept (55.539.707) actions de classe D (les «Actions de Classe D») et cinquante-cinq millions cinq cent trente-neuf mille sept cent huit (55.539.708) actions de classe E (les «Actions de Classe E», qui de manière conjointe sont désignées comme les «Actions»), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toutes les Actions seront identiques les unes aux autres en tous aspects sauf s'il en est autrement stipulé dans ces Statuts ou dans le Pacte d'Actionnaires."



Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, elle signe avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14298.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013167339/671.

(130203948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

## LR Logistic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 173.149.

Les comptes annuels du 23/11/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176958/11.

(130215237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

#### CNA Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.341.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 décembre 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Juan PARLADE TRIOLA, retraité, demeurant au 4012 Santa Lucia, 11916 Montevideo, Uruguay, Président;
- Monsieur Michael PROBST, expert-comptable, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L 1511 Luxembourg;
  - Madame Rita REICHLING, avocate, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg;
- Monsieur Fernando CABRE CASAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Rm 1301 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong;
- Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, directeur de sociétés, demeurant au RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, P111107U M845 Punta del Este, 32514 Maldonado, Uruguay.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179618/20.

(130219492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

## Djoser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013179659/13.

(130220280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

## Dickes Luc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 25.523.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.a.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013179651/11.

(130218900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

## Ecore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 19.793.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la société prises en assemblée générale en date du 11 décembre 2013

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en Assemblée Générale en date du 11 décembre 2013 que:

## Première résolution

L'Actionnaire Unique constate la démission de Monsieur Bruno LE SECH de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 23 septembre 2013.

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer au poste d'administrateur de la Société Monsieur Patrick LABRANCHE, né le 26 juillet 1965, à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg avec effet rétroactif au 23 septembre 2013, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

## Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social 2, Avenue Charles de Gaulle – Le Dôme, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 71.178, comme réviseur d'entreprises agréé à compter du 1 er juillet 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui aurait dû se tenir en 2012.

## Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social 400 Route d'Esch, L-1044, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 65.477, comme réviseur d'entreprises agréé à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179668/30.

(130219214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.



## E-Deal, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 728.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 161.697.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013.

- 1. La liquidation de la société E-DEAL S.A. en liquidation est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pour une période de cinq ans.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Certifié conforme et sincère

Merlis S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2013179667/18.

(130220213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

## Fineura Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.556.

International Corporate Services (Luxembourg) S.A.R.L. dénonce avec effet immédiat le siège de la société Fineura Holding S.A., dont le Siège Social: 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et inscrite au R.C. Luxembourg B 059556.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

International Corporate Services (Luxembourg) SARL

50, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013177797/14.

(130217040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

## DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.804.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013177694/12.

(130216576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

## VSN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes.

R.C.S. Luxembourg B 149.916.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179327/10.

(130218502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.



## Homare International Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 180.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/12/2013.

Paul DECKER Le Notaire

Référence de publication: 2013169667/12.

(130206784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

## Société Générale Investissements Energie Alternative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.447.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 18 décembre 2013

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 18 décembre 2013, que:

Après avoir constaté que Madame Agnes Ludász s'est démise de ses fonctions d'Administrateur, en date du 31 octobre 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Yannick Monardo, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 8 janvier 1984, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 18 décembre 2013, en remplacement de Madame Agnes Ludász, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Société Générale Investissements Energie Alternative SA

Référence de publication: 2013179202/19.

(130218428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

## Reality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.756.

## **RECTIFICATIF**

Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 12 mars 2013 sous la référence L130042237 Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REALITY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013179169/13.

(130217690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

## Sud Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 19, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 148.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUD DISTRIBUTION S.à r.l.

Référence de publication: 2013179211/10.

(130218624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.



### Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FAUNE HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62514, constituée suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 242 du 15 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1940 du 7 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Mariateresa BATTAGLIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Moniseur Sébastien ANDRE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric TAZZIERI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1) Première augmentation du capital de la société à concurrence de deux cent soixante-quinze Euros (EUR 275,-) pour le porter de son montant de trente-six mille Euros (36.000,-) à trente-six mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 36.275,-), sans émission d'actions nouvelles.
- 2) Paiement intégral de l'augmentation du capital par versement en espèces de deux cent soixante-quinze Euros (EUR 275,-) par les actionnaires actuels.
- 3) Deuxième augmentation du capital de la société à concurrence de cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 199.725,-) pour le porter de son montant de trente-six mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 36.275,-) à deux cent trente-six mille Euros (EUR 236.000,-) par l'émission de sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf (7.989) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 4) Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel en faveur de l'actionnaire majoritaire, Monsieur Massimiliano PUTIN, né à Vicenza (Italie), le 5 octobre 1980, demeurant à Spagna-Aire Costabissara, C/Malagon 2/10-10-Madrid (Espagne).
- 5) Souscription des sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf (7,989) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par l'actionnaire majoritaire, Monsieur Massimiliano PUTIN, prénommé, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par apport en espèces de cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 199.725,-).
- 6) Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent trente-six mille Euros (EUR 236.000,-) représenté par neuf mille quatre cent quarante (9.440) actions sans désignation de valeur nominale.».
- Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le capital social est augmenté une première fois à concurrence de deux cent soixante-quinze Euros (EUR 275,-) pour le porter de son montant de trente-six mille Euros (36.000,-) à trente-six mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 36.275,-), sans émission d'actions nouvelles.



#### Paiement

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par versement en espèces de deux cent soixantequinze Euros (EUR 275,-) par les actionnaires actuels. Le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société «FAUNE HOLDING S.A.», ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### Deuxième résolution

Le capital social est augmenté une deuxième fois à concurrence de cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 199.725,-) pour le porter de son montant de trente-six mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 36.275,-) à deux cent trente-six mille Euros (EUR 236.000,-), par l'émission de sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf (7.989) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

### Souscription et Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel en faveur de l'actionnaire majoritaire, Monsieur Massimiliano PUTIN, prénommé, les sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf (7.989) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale sont souscrites par l'actionnaire majoritaire, Monsieur Massimiliano PUTIN, prénommé, et sont intégralement libérées par ce dernier par un apport en espèces de cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 199.725,-), de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société «FAUNE HOLDING S.A.», ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent trente-six mille Euros (EUR 236.000,-) représenté par neuf mille quatre cent quarante (9.440) actions sans désignation de valeur nominale.».

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mariateresa BATTAGLIA, Sébastien ANDRE, Eric TAZZIERI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2013. Relation GRE/2013/4838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013174036/89.

(130212653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

# Magenda-J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 49.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013179010/9.

(130218292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

# Pfizer Asiapac Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.850.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2013.

Référence de publication: 2013179112/10.

(130218118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.



# Tzigane S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 182.470.

#### **STATUTS**

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Nathalie JACQUEMART, employée privée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### Titre I er . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

# Titre II. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "TZIGANE S.A. SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.
  - Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de la société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

# Titre III. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-seize mille euros (76.000,- EUR), représenté par soixante-seize mille (76.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
  - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.



Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1 <sup>er</sup> lundi du mois de mars à 09.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



#### Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.



La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

### Titre VI. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### Titre VII. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

# Titre VIII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### Titre IX. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

### Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

#### Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante-seize mille (76.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Nathalie JACQUEMART, pré-qualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante-seize mille euros (76.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.



## Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1. Le siège social de la Société est établi à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
- Monsieur Antoine MEYNIAL, avocat à la Cour, né à Paris (France), le 6 février 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès;
- Monsieur Michaël DANDOIS, avocat à la Cour, né à Messancy (Belgique), le 15 janvier 1971, demeurant profession-nellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès; et
- Monsieur Stéphane WARNIER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 25 mars 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
- 4. La société à responsabilité limitée "CHESTER & JONES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120602, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. LAC/2013/55260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

# POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174421/243.

(130212471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

### Atelier Kléiblat, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3836 Schifflingen, 19, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg F 9.774.

#### **STATUTEN**

**Vorbernerkung.** Das Atelier Kléiblat ist bereits seit 2008 als kreative Abteilung der A.P.E.E.D.E. a.s.b.l. tätig. Aus organisatorischen und personaltechnischen Gründen, wird hiermit das Atelier als eigenständige A.s.b.l. gegründet.

#### Zwischen den Unterzeichneten.

- Jacoby-Bausch Dany,
- Poupart Pierre,
- Leoni Eliane,
- Bausch Tin,
- Hoss Nicole,
- Tintinger Jean

als Gründungsmitglieder und jenen Personen, welche zu einem späteren Zeitpunkt Mitglieder werden, wird nachfolgend beschriebene Vereinigung gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 21 April 1928 sowie jener vom 22. Febr. 1984 und 4. März 1994 betreffend die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, sowie Organisationen von öffentlichem Interesse, gegründet.

Vereinszweck. Der Verein hat den Zweck, bestehende Freizeitangebote an die Personen mit speziellen Bedürfnissen in Schifflingen und Umgebung heranzutragen, weitere Angebote zu entwickeln und bei der Organisation sowie Durchführung praktisch mitzuarbeiten. Der Verein verfolgt durch die Förderung der Eingliederung in die Gesellschaft der Personen mit speziellen Bedürfnissen insgesamt, aber auch im Einzelfall, des Kontaktes untereinander und mit Nichtbehinderten, und durch Mithilfe dass die Personen mit speziellen Bedürfnissen nicht abseits stehen. Der Verein ist selbstlos



tätig, er verfolgt keine eigenwirtschaftliche Zwecke. Mittel des Vereins dürfen nur für die satzungsmäßigen Zwecke verwendet werden. Die Mitglieder erhalten keine Zuwendung aus Mitteln des Vereins. Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen begünstigt werden.

Unser Ziel ist es:

- Motorik fördern
- Bedürfnisse des alltäglichen Lebens erlernen
- Kommunizieren lernen auch in schwierigen Situationen
- sich in der Gruppe zurechtfinden und arbeiten
- Spass haben
- Freunde finden
- Freizeitaktivitäten
- Integration
- Werbung für und praktische Mitarbeit in den bereits bestehenden Freizeitgruppen.

Diese Freizeitgruppenarbeit soll ausgebaut werden, weitere Initiativen sollen folgen.

Gewinnung anderer Mitmenschen für die Teilnahme an gemeinsamen Veranstaltungen und der notwendigen Arbeit hierfür.

Name und Sitz des Vereins / Geschäftsjahr. Der Verein führt den Namen "Atelier Kleiblat" und hat seinen Sitz in Schifflingen. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

**Mitgliedschaft.** Mitglied resp. Ehrenmitglied kann jeder Freund und Förderer der Behinderten, jeder Behinderte und jede Person, die den Fördergedanken unterstützen will, werden. Die Mindestmitgliederzahl beträgt 3 Personen.

Rechte und Pflichten der Mitglieder. Jedes Mitglied ist bei der Jahreshauptversammlung stimmberechtigt.

Alle Mitglieder haben das Recht, dem Vorstand und der Mitgliederversammlung Anträge zu unterbreiten. Sie sind berechtigt, an allen Veranstaltungen des Vereins teilzunehmen. Die Mitglieder sind verpflichtet, die Ziele des Vereins nach besten Kräften zu fördern, und zu unterstützen.

**Beginn und Ende der Mitgliedschaft.** Der Vorstand kann, über neue Mitgliedschaften entscheiden. Die Mitgliedschaft endet durch Austritt bzw. Ausschluss. Der Austritt kann gegenüber dem Vorstand begründet werden und kann nur zum Jahresende erfolgen.

Mit Beendigung der Mitgliedschaft erlöschen alle Ansprüche aus dem Mitgliedschaftsverhältnis, unbeschadet des Ansprüches des Vereins auf rückständige Beitragsforderungen und andere geschuldete Beträge. Eine Rückgewähr von Beiträgen oder Spenden ist ausgeschlossen.

**Beiträge.** Der Jahresbeitrag für aktive Mitglieder wird von der alljährlichen Generalversammlung festgelegt und kann den Betrag von 20 € nicht übersteigen. Er ist auch dann voll zu zahlen, wenn ein Mitglied während dieser Zeit austritt, ausgeschlossen wird oder erst während des Jahres eintritt. Der Vorstand hat das Recht, ausnahmsweise bei Bedürftigkeit den Beitrag zu halbieren oder ganz zu erlassen.

Zuwendungen von Fördermitgliedern und ehrenamtlichen Mitarbeitern (-innen) werden in unbegrenzter Höhe angenommen. Über deren Verwendung wird der Generalversammlung Rechenschaft abgelegt.

Die jeweiligen Ausgaben der Vereinigung werden alljährlich neu definiert. Die Mitglieder werden diesbezüglich in der Generalversammlung informiert.

# Organe des Vereins. Die Organe des Vereins sind:

- Der Vorstand
- die Mitgliederversammlung.

Der Vorstand oder die Mitgliederversammlung können für gewisse Geschäfte besondere Vertreter bestellen.

## Der Vorstand. Der Vorstand besteht aus:

- dem Präsidenten
- dem Vize-Präsidenten
- dem Kassierer
- dem Sekretär und
- 1 -3 Beisitzern

Der Verein wird gerichtlich und außergerichtlich von je zwei Vorstandsmitgliedern gemeinsam vertreten, wobei einer der Präsident oder sein Stellvertreter sein muss.

- Der Vorstand führt die laufenden Geschäfte des Vereins.
- Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung.
- Er kann die Führung laufender Geschäfte delegieren.



Ihm obliegen die Verwaltung des Vereinsvermögens und die Ausführung der Vereinsbeschlüsse.

Zum Abschluss von Rechtsgeschäften sind, der Präsident oder der Vizepräsident zusammen mit einem Vorstandsmitglied, berechtigt.

Der Kassierer verwaltet die Vereinskasse und führt Buch über die Einnahmen und Ausgaben. Zahlungsanweisungen bedürfen der Unterschrift des Präsidenten oder seines Stellvertreters, jeweils in Verbindung mit einem weiteren Vorstandsmitglied oder eines vom Vorstand Beauftragten. Die Mitglieder des Vorstandes werden von der Mitgliederversammlung gewählt. Ein Mandat dauert 4 Jahre. Der Vorstand wird alle 2 Jahre zur Hälfte erneuert. Die Mandate des Präsidenten, des Kassierers und ein Beisitzender werden zusammen zur Wahl gestellt. Die Mandate des Stellvertretenden Vorsitzenden, des Schriftführers und der anderen Beisitzenden werden zusammen zur Wahl gestellt. Den Anfang macht die 2te Gruppe. Die Wiederwahl des Vorstandes ist möglich. Der Vorstand fasst seine Beschlüsse in Vorstandssitzungen die vom Präsidenten und bei dessen Verhinderung vom stellvertretenden Vorsitzenden berufen werden. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mindestens 3 Vorstandsmitglieder anwesend sind. Bei Beschlussunfähigkeit muss der 1. bzw. stellv. Vorsitzende binnen einer Woche eine zweite Sitzung mit derselben Tagesordnung einberufen. Diese ist ohne Rücksicht auf die Zahl der erschienenen Vorstandsmitglieder beschlussfähig. In der Einladung zu der zweiten Versammlung ist auf diese besondere Beschlussfähigkeit hinzuweisen. Der Vorstand fasst die Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit der Erschienenen. Bei Stimmengleichheit wird der Tagesordnungspunkt bis zur nächsten Sitzung vertagt. Sollte sich hier wiederum Stimmengleichheit ergeben, entscheidet die Stimme des Präsidenten. Bei Ausscheiden eines Vorstandsmitgliedes haben die übrigen Vorstandsmitglieder das Recht, einen Ersatzmann bis zur nächsten Mitgliederversammlung zu bestellen. 2 Kassenrevisoren werden für jeweils 2 Jahre gewählt.

Die Generalversammlung. Die Generalversammlung muss einmal jährlich einberufen werden und das wenn möglich bis spätestens Ende Januar. Die Einberufung der Mitgliederversammlung muss schriftlich unter Angabe der Tagesordnung durch den Vorsitzenden oder seinen Vertreter mit einer Einladungsfrist von mindestens 7 Tagen erfolgen. Die Mitgliederversammlung ist, ohne Rücksicht auf die Zahl der Erschienenen, beschlussfähig, wenn nicht die Ordnungsmäßigkeit der Einladung beanstandet wird. Der Vorstand kann auch jederzeit eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Hierzu ist er verpflichtet, wenn der 10. Teil der stimmberechtigten Mitglieder dies unter Angabe des Zweckes und der Gründe schriftlich verlangt. In diesem Fall sind die Mitglieder unter Bekanntgabe der Tagesordnung und Einhaltung einer Frist von mindestens 7 Tagen einzuladen.

Aufgaben der Generalversammlung. Die Mitgliederversammlung hat insbesondere folgende Aufgaben:

- Die Wahl des Vorstandes bei Ende der Amtszeit.
- Der Vorstand darf nicht aus Mitarbeiterinnen die für den Verein hauptamtlich arbeiten zusammengesetzt werden um Interessenskonflikte zu vermeiden oder auszuschließen.
  - Die Kassenprüfung wird durch eine unabhängige Person vorgenommen.
- Die Entgegennahme des Jahres- und Kassenberichts des Vorstandes, des Prüfungsberichts und Erteilung der Entlastung.
  - Die Beschlussfassung über Satzungsänderungen und alle sonstigen ihr vom Vorstand unterbreiteten Aufgaben.
  - Die Beschlussfassung über den Vereinshaushalt.
  - Die Beschlussfassung über die Auflösung des Vereins.

Beschlussfassung der Generalversammlung. Den Vorsitz in der Mitgliederversammlung führt der Präsident, bei seiner Verhinderung der stellvertretende Vorsitzende und bei Verhinderung beider ein vom 1. Vorsitzenden bestimmter Stellvertreter. Die Mitgliederversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Eine Vertretung in der Stimmabgabe ist unter Vorlage einer schriftlichen Ermächtigung hierzu möglich. Dem erscheinenden Mitglied darf jedoch nur jeweils eine Stimme übertragen werden. Die Beschlussfassung erfolgt durch offene Abstimmung. Die Wahl der Vorstandsmitglieder sowie der Kassenprüfer erfolgt geheim, wenn ein Mitglied darauf anträgt, sonst durch offene Abstimmung. Bei der Wahl der Vorstandsmitglieder ist bei Stimmengleichheit ein zweiter Wahlgang erforderlich. Ergibt der zweite Wahlgang abermals Stimmengleichheit, so entscheidet das Los.

**Beurkundung von Beschlüssen / Niederschriften.** Die Beschlüsse des Vorstandes und der Mitgliederversammlung sind schriftlich abzufassen und vom jeweiligen Leiter der Sitzung und dem Schriftführer zu unterzeichnen. Über jede Mitgliederversammlung wird eine Niederschrift aufgenommen.

**Statutenänderung.** Eine Änderung der Statuten kann nur durch die Generalversammlung mit 2/3-Mehrheit beschlossen werden. Bei der Einberufung ist die Angabe des oder der zu ändernden Paragraphen in der Tagesordnung bekannt zu geben.

Vereinsauflösung. Die Auflösung des Vereins erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung, wobei zwei Drittel der erschienenen stimmberechtigten Mitglieder für die Auflösung stimmen müssen. Die Mitgliederversammlung ernennt zur Abwicklung der Geschäfte drei Liquidatoren. Bei Auflösung des Vereins oder bei Wegfall seines bisherigen Zwecks fällt



das Vermögen des Vereins an, eine gemeinnützige Einrichtung, die ausschließlich für die Förderung der Behinderteneinrichtungen zu verwenden hat, die im Bereich Schifflingen oder Umgebung liegen.

Référence de publication: 2013174478/135.

(130212124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

### Vip Domotec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180534/9.

(130219413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

### Vanity s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 19A, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180523/9.

(130220094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

#### Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.860.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180542/9.

(130218998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

## VP Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.244.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180540/9.

(130219844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

# VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.826.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2013

Il a été décidé:

- de clôturer la liquidation à la date du 20 décembre 2013
- de déposer et conserver les livres et les documents sociaux pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- de déposer à la Caisse de Consignation les sommes et valeurs revenant aux créanciers et dont la remise n'aurait pu être faite.



Certifié conforme et sincère Pour VALARTIS FUNDS (LUX. I) Kredietrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013180518/18.

(130220047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

### "2ID S.A. (investissement International & Développement)", Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.084.

Le bilan au 31-12-2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180573/10.

(130219639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

#### 4 Life Anti-Aging Center Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 94.203.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180574/10.

(130219533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

# Reifen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 76.308.

Monsieur BORTOLAN Jean-Christophe

Domicilié 57, rue des tilleuls

F-57100 Manom (France)

Nommé en date du 15 septembre 2006 par Assemblée Générale de la Reifen International S.A. avec siège à Luxembourg (RC B76308)

Démissionne de son mandat d'administrateur à effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013180590/14.

(130219343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

# Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

En date des 2 octobre 2013 et 3 décembre 2013, le Conseil d'administration a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le Conseil d'administration a pris acte de et accepté la démission de Monsieur Hugo BETTENS en tant que directeur avec effet au 1 <sup>er</sup> novembre 2013.

Le conseil d'administration a nommé nouveau directeur, à partir du 1 <sup>er</sup> novembre 2013 pour une durée illimitée, Monsieur Frank LOMMELEN, né le 16 juillet 1974 à Turnhout, demeurant professionnellement à L-1218 Luxembourg, 13, Rue Baudouin, et a délégué à Monsieur LOMMELEN, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière.

Monsieur Frank LOMMELEN a le pouvoir de représenter seul la Société vis-à-vis des tiers pour les besoins de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Laurence FRISING
Un mandataire

Référence de publication: 2013180591/20.

(130220202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

# Maja S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9255 Diekirch, 10, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 102.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180117/10.

(130218853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

#### Malibaro, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 134.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013180118/10.

(130218816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

# Mapa1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.057.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180121/10.

(130219108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

# F.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 93.644.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2013

Die ordentliche Generalversammlung beschließt einstimmig:

das Mandat des jetzigen Wirtschaftsprüfers, die Gesellschaft Fiduciaire Internationale S.A., mit Sitz in L - 1470 LU-XEMBURG, 7, Route d'Esch, vertreten durch Herrn Alain Kohnen, für die Dauer von drei Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2016 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, den 19. Dezember 2013.

Für F.E.L.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013178742/17.

(130217767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck